



Procès-verbal de la réunion spéciale du comité exécutif de l'Association motocycliste de l'Outaouais (AMO) tenue à Gatineau le jeudi 20 octobre 2016 à 19 h dans les locaux du Centre L'Arrimage, 450, rue Leguerrier (secteur Aylmer).

Sont présents :

Monsieur Luc Forget (président)
Monsieur Shawn Hébert (vice-président)
Monsieur Jean Gagnon (capitaine de route)
Monsieur Paul Chevalier (webmestre)
Monsieur Martin Mills (secrétaire)
Monsieur Alain Tremblay (relationniste)
Monsieur Michel Audy (responsable de la sécurité)
Madame Johanne Proulx (trésorière)
Monsieur Sylvain Beauvais (capitaine de route)

Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h.

Points en suspens de la réunion du 15 septembre 2016

Le président indique que l'entrepreneur de l'entrepôt de Ripon pour le stationnement d'hiver n'a jamais rappelé. Donc, c'est tombé à l'eau pour cette année.

Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Dernier envoi à la FMQ (Mme Johanne Proulx)
- Repas pour la troupe de musiciens (M. Paul Chevalier)
- 30\$ supplémentaire des randonnées (M. Jean Gagnon)

L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

Adoption du PV de la réunion du 30 août 2016 et 15 septembre 2016

Les procès-verbaux du 30 août 2016 et 15 septembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Dossier des assurances

M. Audy a discuté avec deux courtiers en assurance, à savoir : La Turquoise (Mont-Laurier) et Lemieux Assurances (Lévis). Les deux courtiers recommandent une assurance en deux parties, notamment : 1) assurance responsabilité civile pour entreprises à 550\$; 2) responsabilité civile pour le CA à 500\$. Donc, environ 1 000,00\$ par année. M. Audy indique que l'AMO peut payer en 4 versements sans frais additionnels. Une discussion sur les besoins de l'AMO s'ensuit. À la lumière des risques aux membres du CA, il est préférable d'obtenir une assurance comprenant les deux volets précités. M. Audy et le président vont s'informer davantage auprès des autres associations et obtenir des conseils auprès d'organisations provinciales spécialisées en assurance pour organisme à but non lucratif.

À la suite du vote de désaffiliation le CA décide de se pencher sur divers scénarios en ce qui concerne les coûts d'assurance et de membership. Il s'agit également de s'assurer que l'AMO aura un coussin financier pour les deux premières années après la désaffiliation. Les scénarios examinés sont pour une association de 45 à 70 membres. M. Beauvais suggère de couper dans les dépenses pour la première année, notamment l'élimination des tirages lors des randonnées et du rabais pour le repas à l'AGA du printemps. Il indique qu'il y a probablement d'autres dépenses dont nous pouvons éliminer. Le président suggère de bonifier nos finances en obtenant des commandites. M. Audy suggère d'obtenir un commanditaire pour imprimer nos cartes de randonnées. Le CA décide de proposer un coût de 45\$ par membre, ce qui devrait être suffisant pour faire face aux dépenses de la première année après la désaffiliation. Donc, le CA va recommander aux membres un coût de 45\$ pour membres ordinaires et 65\$ pour les canards. Le président met fin à la discussion en proposant de suggérer l'élimination du tirage et autre dépense lors de l'AGA du printemps 2017.

Formulaire d'inscription 2017 de l'AMO

M. Chevalier indique que le formulaire ne devrait pas être compliqué à créer, car il nous faut beaucoup moins d'information qu'auparavant. Le président demande s'il est possible de remplir le formulaire en ligne. M. Chevalier répond que nous n'avons pas les capacités technologiques pour entreposer l'information. Il est toutefois possible de créer un formulaire PDF à imprimer une fois rempli.

Inscription (repas) et rappel pour l'AGA (Composition de l'ordre du jour de l'AGA et de l'Avis de convocation)

M. Hébert confirme qu'il y a 37 personnes qui ont fait leur choix de repas et 44 personnes sont inscrites. Il faut avertir le traiteur 5 jours à l'avance du nombre exact. Il va leur donner un coup de fil après la réunion afin de leur donner un compte rendu.

Le délai pour confirmer le choix de repas à l'AGA est prolongé. Un courriel va être envoyé aux membres pour confirmer leur choix de repas. Les membres devront envoyer leur choix par le 24 octobre 2016 et le paiement par le 25 octobre. Nous allons également faire un rappel que les invités sont les bienvenus pour le repas et la soirée. M. Beauvais suggère de limiter l'utilisation d'hyperliens dans notre correspondance.

Il n'y aura pas de tirage d'argent; toutefois, nous allons tirer des t-shirts comme pris de présence. Il va également avoir des t-shirts de l'AMO à vendre pour 15 à 20\$.

M. Chevalier indique que la Cabane à bois ronds veut savoir qui est le pourvoyeur pour le repas. M. Hébert indique que c'est Meldo. Il souligne également que Meldo fait partie de la liste de pourvoyeurs remis par la Cabane à bois ronds à l'AMO.

Une discussion à propos de l'organisation de l'AGA s'ensuit. En gros, le CA confirme la présence d'un projecteur, d'un écran, de nappes, et de photographes bénévoles pour filmer le spectacle. Le président va utiliser l'ordre du jour de l'AGA de l'an passé et modifié au besoin. Il va avoir des élections lors de l'AGA, notamment pour les postes de président, capitaine de route, trésorier, et relationniste. Il va également être question de voter pour les coûts de membership pour l'an prochain. L'AGA va avoir lieu le 5 novembre 2016 à 16h. Le président demande au CA d'être présent pour accueillir les membres dès 15h30. Le souper va être à 18h30. Il faut être sorti par 23h, sinon la Cabana va exiger un supplément de 50\$. M. Beauvais recommande de payer le 50\$ supplémentaire.

Les statuts et règlements de l'AMO doivent être modifiés pour refléter le nouveau statut de l'AMO comme organisme autonome. Les modifications doivent être présentées à l'AGA sous forme de projet pour discussion avec les membres en séance plénière. Le CA prendra en considération les commentaires des membres pour préparer un document final au cours de l'hiver et soumis aux membres pour un vote à l'AGA du printemps 2017. M. Audy fera les suivis qui s'imposent.

États financiers

Mme Proulx confirme que le budget est équilibré pour cette année. L'AMO à 2 530,85\$ en date du 30 septembre 2016. Il reste des dépenses à l'ordre de 1 525,00\$ en octobre 2016. Le président note qu'il reste environ 1 200,00\$ à l'AMO pour commencer l'année 2017.

Dernier envoi de membres à la FMQ

Mme Proulx a fait le dernier envoi d'argents à la FMQ le 14 octobre 2016. Il y a 112 membres cette année.

Repas pour la troupe de musiciens

L'AMO va payer 4 repas et 2 bouteilles de vin à la troupe de musiciens.

30\$ supplémentaire des randonnées

M. Gagnon indique que nous avons un surplus de 30\$ à la suite de l'annulation de deux randonnées. Il demande au CA quoi faire avec le surplus. Le CA décide d'utiliser les fonds pour graver le trophée du plus grand rouleur.

Clôture de la réunion

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance a été levée à 20h30.